



Confédération Nationale du Travail
CNT Équipement 21
BP 392
21011 Dijon
mél CNT-Equipement : certu.cnt@i-carre.net
www.cnt-f.org

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT, AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

NON AU LUNDI DE CORVÉE !

Personne n'a oublié l'été 2003 ! La canicule ! Les services d'urgences débordées ! Les cafouillages ministériels ! La surmortalité de 14 802 personnes au 20 août (info INSERM - Institut National de la Santé et de la recherche Médicale) !

Le 30 juin 2004, le parlement adopte la loi «solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées». Elle institue un dispositif de veille et d'alerte en cas de risques exceptionnels. Il est constitué une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Son financement est assuré par 0,3% de la masse salariale annuelle brute de chaque entreprise. Les salarié(e)s devront travailler une journée de plus (**218 J au lieu de 217 J**) et (**le temps de travail annuel passe de 1600h à 1607h**), en principe cette année le lundi 16 mai.

Cette journée se fera sans rémunération. La part du PIB réservée aux salaires est passée de 67% en 1980 à 57% aujourd'hui. Ca va continuer ! Le MEDEF se réjouit !

Pour la CNT l'instauration d'une journée de travail sans contrepartie financière est une attaque contre le droit du travail. Le but de cette journée est une nouvelle remise en cause de la réduction du temps de travail.

UN NOUVEAU CADEAU FINANCIER AU PATRONAT !

Pour un salarié(e) qui gagne 1500€ brut par mois, le patron(ne) versera $1500€ \times 12 \times 0.3\% = 54€$.

Sans cette loi (pour une entreprise de plus de 20 travailleurs), le salarié(e) serait payé 7h sup. à 12€ net = 84€

Le patron(ne) ne paie pas non plus le salaire indirect (Sécu, retraite...environ 30€).

Le patron(ne) économise environ $84€ - 54€ = 30€ + 30€ = 60€$. Pour le salarié(e), c'est 0€ !

Qui peut affirmer que la somme récoltée ira bien à sa destination finale (se souvenir de la vignette auto) !

REMISE EN CAUSE DES 35 HEURES !

Déjà que les 35 heures sont synonymes d'annualisation et de flexibilité (imposées par la gauche).

En 2003, c'est l'allongement progressif de 37,5 (public) et de 40 (privé) à 41 en 2012 et 42 années de travail en 2020 pour avoir droit à une retraite à taux plein.

En février 2005, pour les entreprises de moins de 20 salarié(e)s, le passage aux 35 heures est repoussé au 31 décembre 2008 (les quatre premières heures supplémentaires continuent d'être majorées à 10%).

C'est aussi le chantage à la délocalisation pour faire travailler plus avec la même paye (Bosch, Chausson,...)

Et maintenant, c'est une journée de travail en plus sans rémunération ! Ca suffit !

CULPABILISATION DES SALARIÉ(E)S !

Égoïstes ! Certaines voix le crient haut et fort !

Égoïstes ! Alors que cet impôt ne touche que ceux et celles qui perçoivent un salaire. Il ne concerne ni les professions libérales, ni les profits commerciaux et ni les revenus de rente.

Que penser ? Du **patron de carrefour** qui part **avec 38 millions d'euros** alors qu'au même moment les employés étaient en grève pour obtenir des augmentations de salaire !

Et encore les **57 milliards d'Euros de profits** (2004) des entreprises du Cac 40 (exceptionnelle pour le pétrole (Total), la banque (BNP) et la santé (**Sanofi - Aventis : 5,7 milliards**)) ! Infos de l'Expansion du 18 mars 2005).

Que dire de la **direction de Sem Suhmer (Bas - Rhin) qui offre à 9 salariés (licenciés) un reclassement en Roumanie payé 110€ brut par mois pour 40h hebdomadaires ?**

Et les 20 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales ! (compensées pour 90% par les impôts et les 10% restants ne sont pas compensées).

PAS DE CHARITE

Les associations de personnes handicapées ne se sont pas exprimées clairement (à notre connaissance) sur ce thème. Par contre la **CDTHEP** (Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits) **affirme franchement** : «**Les handicapés et leurs familles ne veulent pas être tributaires de la charité publique obligatoire...** La seule solution pour garantir à tous les assurés sociaux le DROIT véritable à une prise en charge égalitaire sur l'ensemble du territoire, c'est que la branche Maladie de la Sécurité Sociale prenne en charge la totalité des frais liés au handicap et à la maladie, à domicile comme en établissement».

«La suppression d'un jour de repos des salariés ne contribuera en aucune manière à une véritable prise en charge de la dépendance. Pire encore, en créant une caisse de sécurité sociale au rabais pour les handicapés et les personnes âgées dépendantes, le gouvernement organise leur exclusion de l'Assurance-maladie».

« Nous tenons par conséquent à rappeler **nos revendications** » :

Abrogation de la loi du 30 juin 2004 « relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées »

Rétablissement du jour de congé enlevé aux salariés handicapés et valides.

LA CANICULE, RÉVÉLATEUR D'UNE SANTÉ MALADE

Incontestablement la canicule était imprévisible ! Néanmoins à maintes reprises, les personnels de santé ont averti, les gouvernements de gauche comme de droite sur le dysfonctionnement des services.

Dysfonctionnement dû au manque de personnels (médecins, infirmières, ...), aux fermetures de lits (150.000 en 20 ans) et aux fermetures d'hôpitaux de proximité.

Toujours en vain ! **Les ministres répondent que les dépenses de santé sont devenues insupportables, qu'il faut économiser.**

«Le vieillissement de la population nous pose des problèmes majeurs, il occasionne un surcoût considérable» M. Mattéi ex-ministre de la santé.

Il y a un mois, bien qu'ils savaient qu'ils n'obtiendraient pas une réforme en profondeur, le ras-le-bol a poussé les **urgentistes** à la **grève**, suspendue au bout de **17 jours**, après l'engagement d'une rallonge de 15 millions d'euros (175 à 190) pour 2005.

Pour la CNT, la surmortalité de l'été 2003 n'est peut-être pas due qu'au dysfonctionnement des services de santé ? LA PAUVRETÉ, LA SOLITUDE ET LA POLLUTION dans les grandes agglomérations ne sont-elles pas des facteurs aggravants ?

900 000 retraités touchent le minimum vieillesse (599,49€ par mois pour une personne seule)

Est-ce un hasard si Paris a connu une surmortalité de 127% (l'Institut National de Veille Sanitaire) ?

Le patronat et le gouvernement décident de **nous faire bosser plus alors que des millions de personnes sont sans emploi** ! +0,3% en mars, Raffarin (le 30 avril 2005) est «satisfait de la décélération de l'augmentation du chômage».

Des chômeurs en moins c'est de l'argent pour la sécurité sociale !

LA CNT S'OPPOSE à LA CORVÉE (travail non rémunéré auquel étaient assujettis les paysans à l'égard du seigneur) **DU LUNDI 16 MAI. Il ne doit pas y avoir de "deal"** (quelques minutes par jour - RTT- Congé - récupération un samedi).

C'est pourquoi **LA CNT APPELLE PARTOUT OU C'EST POSSIBLE LES SALARIÉ(E)S DU PUBLIC ET DU PRIVÉ À SE METTRE EN GRÈVE** afin d'instaurer un rapport de force important pour faire reculer ce gouvernement !

LA CNT REVENDIQUE :

L'ABROGATION DE CETTE LOI SCÉLÉRATE !

LA DÉFENSE ET LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS !

L'ARRÊT DES EXONÉRATIONS SUR LES SALAIRES DIFFÉRÉS (charges sociales patronales) !

UN PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ ET LE CHÔMAGE !

UNE RÉPARTITION ÉGALITAIRE DES RICHESSES !

UNE AUGMENTATION DES BAS SALAIRES ET DES MINIMAS SOCIAUX !